

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
10^e séance
tenue le
lundi 21 octobre 1991
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 10^e SEANCE

Président :

M. ALPMAN
(Vice-Président)

(Turquie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/46/PV.10
28 octobre 1991

FRANÇAIS

En l'absence du Président, M. Alpman (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. RIVERO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de Cuba voudrait avant tout adresser au Président ainsi qu'aux autres membres du Bureau ses félicitations à l'occasion de leur élection. Nous sommes convaincus que, sous leur direction, nous pourrons mener nos travaux à bonne fin. Ils peuvent compter sur la pleine coopération de notre délégation.

Dans notre déclaration d'aujourd'hui, nous parlerons de certaines questions relatives au désarmement inscrites à notre ordre du jour, nous réservant de parler plus tard d'autres questions tout aussi importantes.

Nous avons été témoins ces derniers temps de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. Après un long processus de négociation, le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) a été signé en juillet dernier entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, Traité grâce auquel environ 30 % des armes nucléaires stratégiques dont ces deux pays sont détenteurs seront détruites

En septembre dernier, le Président des Etats-Unis a présenté une initiative aux termes de laquelle, notamment, certaines catégories d'armes nucléaires seraient détruites unilatéralement; quelques jours plus tard, son homologue soviétique lui a donné une réponse qui va dans le même sens. Au moyen d'actions unilatérales, certaines catégories d'armes seront donc éliminées, instituant ainsi un nouveau moratoire des essais d'armes nucléaires.

A la fin de la semaine dernière, le seul groupe politico-militaire qui n'a pas été dissous, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a décidé d'éliminer 50 % de toutes les bombes nucléaires en stock et prêtes à être lancées à partir d'avions.

Il y a à peine 48 heures, selon certains fonctionnaires du Gouvernement nord-américain, nous avons appris que celui-ci avait l'intention de retirer toutes les armes nucléaires déployées dans les bases militaires nord-américaines implantées au sud de la péninsule de Corée, ce qui permettra

M. Rivero (Cuba)

sans aucun doute de donner suite à la proposition faite par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de création d'une zone dénucléarisée dans cette partie du monde.

La délégation cubaine salue les mesures et les initiatives que les deux superpuissances viennent d'adopter, qui éloignent le danger d'un conflit nucléaire, comme le réclame la communauté internationale depuis si longtemps.

En se déclarant convaincue que les mesures annoncées seront pleinement mises en application, que d'autres mesures de portée plus grande encore seront prises dans le même sens au cours des prochains jours et des prochains mois, et que, le moment venu, d'autres puissances nucléaires se joindront à ce processus, la délégation cubaine réitère qu'il faut empêcher que les ogives nucléaires retirées en vertu des accords conclus ou des mesures adoptées, ne soient utilisées à des fins d'amélioration ou de modernisation des armes nucléaires qui subsistent.

La question de la suspension complète et définitive des essais d'armes nucléaires et la possibilité de transformer le Traité d'interdiction partielle des essais en un instrument d'interdiction complète constituent encore un objectif de la communauté internationale, que notre délégation appuie sans réserve, qui ne pourra se concrétiser malgré la cessation de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Faisant suite à l'importante initiative qu'un groupe de pays non alignés avait présentée, la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais tenue en janvier dernier n'a pas abouti aux résultats souhaités, puisqu'elle a seulement convenu de la poursuite des consultations.

Comme pour les questions touchant aux armes nucléaires, dans le domaine de la suspension des essais nucléaires, la Conférence du désarmement, seule instance de négociations multilatérales en matière de désarmement, n'a pu, en raison essentiellement de l'opposition de certaines délégations, commencer ses activités de négociation.

Notre délégation exhorte les parties au dialogue bilatéral à adopter la même attitude au plan multilatéral. L'initiative récente présentée par la Suède concernant un projet de traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, que nous saluons, est une nouvelle occasion d'exprimer la volonté politique de négocier exigée en la matière.

M. Rivero (Cuba)

Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le danger de leur utilisation ou la menace d'une telle utilisation persisteront. Voilà pourquoi notre délégation souscrit à l'idée que si la meilleure garantie de la non-utilisation des armes nucléaires est leur élimination totale, tant que ces armes continueront de faire partie des arsenaux de certains Etats - comme symboles de doctrines et de concepts qui ne seront jamais acceptés par la communauté internationale, qui sont, en outre, dépassés et qui visent des ennemis et des rivaux stratégiques qui n'existent plus - tant que ces armes existeront, je le répète, il sera nécessaire de donner des garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes aux pays qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Dans d'autres domaines du désarmement, des travaux importants ont été menés au cours de l'année écoulée. Dans le cadre de la Conférence du désarmement, les activités de négociation se sont intensifiées en vue de la conclusion de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques qui prévoit la destruction de ces armes et de leurs installations de fabrication, et l'on continue de travailler activement pour que les négociations aboutissent le plus rapidement et le plus tôt possible en 1992.

L'incorporation dans le projet de convention de l'interdiction de l'emploi de ces armes et la renonciation de la part des deux pays détenteurs de telles armes à la prétention de conserver 2 % de leurs arsenaux d'armes chimiques à la fin de la période prévue de destruction de ces armes, - renonciation qui avait été rejetée par un grand nombre de pays - ainsi que la renonciation de l'un d'eux à ce que l'on appelle les "représailles", étaient sans aucun doute des facteurs de grande importance et des obstacles qui ont été éliminés en vue de faire progresser les travaux. Il reste encore des questions clefs à résoudre et, notamment, celle de la vérification, dans le secteur civil, de l'industrie chimique et les dispositions relatives à la composition, aux fonctions et au rôle du Conseil exécutif, ainsi que celle du financement des activités de la future organisation, questions à propos desquelles notre délégation a exprimé son point de vue et, dans certains cas, a déjà présenté des idées précises.

M. Rivero (Cuba)

Pour ce qui est de Cuba, pays qui ne possède pas d'armes chimiques, comme nous l'avons indiqué le 22 août 1991 en séance plénière de la Conférence du désarmement, la conclusion d'une convention non discriminatoire sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de l'acquisition, du transfert et de l'emploi d'armes de ce type, prévoyant les dispositions nécessaires à la destruction des arsenaux existants, des installations de production et des systèmes de lancement non seulement est de la plus haute importance mais constitue une garantie indispensable à la sécurité telle que nous la concevons.

Nous continuerons de participer aux négociations relatives à la future convention qui, de l'avis de Cuba, doit avoir un caractère universel. En particulier, tous les Etats détenteurs d'armes chimiques doivent y participer, et tous les Etats devront avoir des droits et des obligations identiques, qu'ils possèdent ou non des armes chimiques, bien que, pour être réalistes, ceux qui en possèdent devraient avoir certaines obligations supplémentaires.

La convention ne doit pas contenir le moindre article permettant, au terme de la période de destruction, qu'un Etat partie dispose d'arsenaux de ce type d'armes ou conserve sa capacité de production dans ce domaine. Elle doit couvrir toutes les armes chimiques existantes et toutes les installations de production et de stockage. Elle ne doit comporter aucune disposition de nature à limiter ou restreindre le commerce international de substances chimiques utilisées à des fins autres que celles interdites par la convention. Nous partageons l'avis déjà exprimé par d'autres délégations, à savoir qu'une fois que la convention aura été conclue, il ne devra pas exister de mécanismes de contrôle supplémentaires susceptibles d'établir de fait un double régime visant à contrôler le commerce des substances chimiques dont l'utilisation est autorisée.

La convention doit prévoir une assistance en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques contre un Etat partie et sous aucun prétexte, elle ne doit avoir un impact négatif sur le développement économique et technique des Etats parties.

Quant à la vérification, la convention doit établir un juste équilibre entre ce qui est nécessaire pour que le système soit sûr et efficace et ce qui

M. Rivero (Cuba)

pourrait s'avérer viable sans se transformer en une charge financière inutile et insupportable susceptible même de faire obstacle à une adhésion universelle à la convention.

Les types d'inspection envisagés en vertu de la convention doivent avoir un caractère complémentaire. Les inspections doivent correspondre au minimum indispensable et être le moins gênantes possible, sans affecter les intérêts légitimes des Etats dans le secteur industriel. L'inspection sur mise en demeure ne devra en aucun cas être utilisée de façon discriminatoire par un Etat quel qu'il soit, et elle devra rester étrangère à toute considération d'ordre politique ou autre.

Avant d'en finir avec la question des armes chimiques, la délégation cubaine tient à dire qu'elle se félicite de l'initiative des autorités finlandaises concernant l'organisation de sessions de formation sur des questions étroitement liées aux activités de vérification, et de la priorité qui a été donnée aux substances chimiques en provenance des pays en développement. Cuba - qui a déjà pu profiter, par l'intermédiaire d'un participant, de ces cours de formation utiles pour qui doit travailler soit sur le plan interne, dans le cadre de la future autorité nationale, soit éventuellement en tant qu'inspecteur du secrétariat technique de la future organisation - apprécie grandement cette action, tant par son niveau scientifique et technique que par ce qu'elle signifie du point de vue de la coopération internationale, en particulier avec les pays en développement, et invite les autres pays à promouvoir d'ores et déjà ce type de coopération dans les domaines relatifs à la convention.

S'agissant des armes bactériologiques, le succès de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la convention existant en la matière, en septembre dernier, a constitué un jalon important. A notre avis, la Conférence et la Déclaration finale ont réaffirmé les deux lignes directrices : rappeler le rejet de l'existence de ce type d'armes de destruction massive à l'interdiction desquelles il faut continuer de veiller et faciliter le développement des utilisations pacifiques.

Malgré le harcèlement militaire et de tous ordres dont elle est l'objet depuis plus de 30 ans et l'asphyxie économique à laquelle le pays le plus développé du monde espère la mener au moyen d'un blocus économique criminel,

M. Rivero (Cuba)

Cuba a réussi à constituer - au prix de grands sacrifices - le capital scientifique et technique nécessaire à ses objectifs sociaux, notamment dans le domaine de la médecine, de la biotechnologie et du génie génétique et actuellement, sa population dispose de toute une armée de savants qui, par leurs découvertes et leurs inventions, ont contribué à élever le niveau en matière de santé et d'applications scientifiques non seulement sur le plan national mais dans l'intérêt des autres pays du monde.

Fort de son niveau scientifique, Cuba est prête à prendre part également, en fournissant des experts, aux actions qui, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de la convention, seront à l'avenir menées à bonne fin dans ce domaine.

Il ne fait aucun doute que l'amplification des mesures de confiance convenues lors de la conférence qui vient de s'achever renforcera l'objet de la convention. Notre pays, qui prend déjà part aux échanges d'information sur les questions liées à la convention, invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à y participer. De même, il invite ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas intégré la convention à y adhérer.

Le désarmement classique, dans ses dimensions régionales, a connu une évolution ces temps derniers, notamment dans le cadre européen, à la suite des accords signés à Paris en novembre dernier, accords qui contribueront indubitablement à réduire la taille des gigantesques arsenaux militaires qui s'y étaient concentrés, ce qui par conséquent diminuera considérablement les tensions entre les Etats de la région.

Comme nous l'avons déjà dit, la délégation cubaine estime que le progrès dans le domaine du désarmement classique ne saurait être dissocié des avancées que permettent de réaliser les négociations dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Lorsqu'on envisage le désarmement classique dans le cadre régional, il est indispensable de tenir compte notamment des caractéristiques et particularités de chaque région, ainsi que du niveau de tension et de conflit qui existe, des disparités dans le nombre des arsenaux et des forces armées, du commerce et de la fabrication des armements.

Manifestement, pour que ces négociations soient réalistes et qu'elles aient des chances de succès, il est également indispensable qu'y participent

M. Rivero (Cuba)

non seulement les Etats intéressés qui se trouvent dans la région correspondante, mais aussi les Etats qui n'appartiennent pas à la région mais qui y ont des bases militaires, des troupes ou des installations de caractère militaire, afin que celles-ci entrent dans le champ des négociations.

Le fait que les puissances nucléaires et d'autres Etats importants du point de vue militaire s'engagent à respecter les accords régionaux est sans aucun doute un autre facteur de nature à contribuer au succès de ces accords.

M. Rivero (Cuba)

Pour ce qui est de la question des transferts internationaux d'armes classiques, nous voudrions remercier le Secrétaire général et les experts gouvernementaux qui l'ont assisté de nous avoir présenté un rapport mettant en lumière l'importance de cette question et la nécessité d'une analyse approfondie.

A titre préliminaire, nous voudrions exprimer quelques idées à ce sujet. La délégation cubaine estime que la transparence en matière d'informations peut contribuer à éliminer la méfiance et les craintes dénuées de fondement suscitées par le comportement d'un Etat donné. Elle peut aussi contribuer à empêcher la course aux armements et, partant, le gaspillage d'énormes ressources nécessaires au développement économique et social des peuples.

Appliquer ce même concept aux transferts d'armes ne peut être utile que si l'on fait intervenir d'autres paramètres en vertu desquels les Etats acquièrent des armes, celles notamment de nature menaçante ou agressive. Je veux parler de la fabrication et du stockage. Il serait parfaitement injuste et discriminatoire de demander à un Etat qui dépend des importations d'armes pour défendre sa souveraineté de dire au monde quels types et quelles quantités d'armes il a reçus alors que les Etats qui ne cessent de fabriquer et de perfectionner toutes sortes d'armes, saisissant la moindre occasion comme banc d'essai, peuvent garder le silence sur les quantités d'armes produites et stockées, que ce soit pour les exporter ou, ce qui est plus dangereux encore, pour armer leurs forces sur leur propre territoire ou dans les bases militaires qu'ils ont disséminées à travers le monde.

Même si le moral et le courage d'un peuple décidé à défendre coûte que coûte sa patrie contre l'agression sont beaucoup plus précieux que les armements qu'il possède, on ne saurait sous-estimer les facteurs de sécurité. Les nobles idéaux de paix ne doivent pas nous faire oublier la réalité.

Des pays qui, comme Cuba, restent - même à l'aube de ce que l'on appelle le nouvel ordre mondial - perpétuellement en butte à des menaces et à des agressions de toutes sortes, y compris celles de caractère militaire faisant appel à des armes et à des moyens de guerre sophistiqués produits par le complexe militaro-industriel américain, ne peuvent pas partager des idées et des propositions injustes qui favorisent l'insécurité plutôt que la confiance.

M. Rivero (Cuba)

Au nombre des facteurs qui poussent les Etats à acquérir des armes, l'étude signale les menaces militaires. Nous partageons pleinement cette opinion; de même, nous pensons que chaque Etat a le droit souverain d'acquérir des armes pour se défendre. Il semble cependant qu'il aurait été utile d'insister sur plusieurs points qui ne figurent pas dans les conclusions et recommandations de l'étude en dépit de leur importance et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la limitation des transferts d'armes. Je veux parler de la nécessité de résoudre les conflits par des moyens pacifiques; du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; de la non-agression; de la non-occupation de territoires par la force; et du plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. Appliquer strictement ces principes du droit international consacrés dans la Charte et les respecter est sans aucun doute la mesure de confiance la plus sûre, celle qui permettra aux Etats de réaliser le désarmement général et complet et de consacrer le plus de ressources possibles au développement économique et social de leurs peuples.

Cuba, fidèle à sa vocation et à son désir de paix juste, digne et durable pour tous les peuples, appuiera toute mesure légitime et non discriminatoire susceptible d'aider nos peuples à réaliser la paix et la sécurité auxquelles ils aspirent. Mais nous ne pouvons manquer de dire notre surprise que certains des pays qui, des années durant, ont alimenté l'hostilité et encouragé les luttes fratricides entre les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine par des déluges d'armes et le transfert de techniques de production des armements à certains pays, causant d'énormes pertes en ressources et en vies humaines ou mettant en danger leur souveraineté, leur intégrité territoriale, leur autodétermination et leur indépendance, essaient aujourd'hui de se poser en modèles et en champions d'une application immédiate des mécanismes multilatéraux pour les transferts d'armes. Ces mécanismes sont soigneusement conçus pour servir leurs intérêts. On nous les décrit comme un premier instrument inoffensif susceptible de servir, à l'avenir, à déterminer - qui sait selon quel critère - si un Etat donné sera autorisé à importer des armes pour sa propre défense.

Aujourd'hui, nous parlons de la transparence des transferts d'armes; demain nous parlerons peut-être de la limitation de ces transferts. Mais,

M. Rivero (Cuba)

dans nos discussions à propos du désarmement général et complet, nous avons convenu que le niveau des armements doit être le minimum nécessaire pour défendre la souveraineté nationale et maintenir l'ordre intérieur. Pour réaliser nos objectifs, nous devons donc maintenant parler aussi de transparence en matière de fabrication, de stockage et de transferts des armes et des techniques, sans oublier le principe selon lequel il est nécessaire de maintenir la sécurité des Etats. Peut-être demain pourrons-nous parler de limiter la fabrication, le stockage et le transfert des armes et des techniques en matière d'armement.

Point n'est besoin de nous limiter. Aujourd'hui, on est davantage préoccupé par les armes de destruction massive et nous avons entendu de nombreuses propositions pour empêcher leur prolifération. Nous pourrions fort bien inclure la question des armes classiques et des armes de destruction massives dans nos débats et dans nos accords.

La délégation cubaine estime que la question à l'examen mérite d'être étudiée à fond et qu'il faudrait demander aux Etats Membres de présenter leurs vues à ce sujet. Cependant, nous pensons que pour être utiles, les mesures de confiance qui seront adoptées le moment venu devront, pour répondre pleinement à nos espoirs, être adoptées sans vote, être appuyées par toutes les délégations, avoir un caractère strictement volontaire, tenir compte des intérêts de sécurité des Etats et avoir un caractère universel, large et non discriminatoire. Pour ce qui est de la transparence, ces mesures exigent que soient consultés et que participent à la fois les fournisseurs et les acquéreurs.

Il est évident qu'il faudra définir avec précision les armes qui devront être incluses dans le registre. Cette identification devra être décidée plus tard, mais ma délégation estime qu'une attention spéciale doit être accordée aux armes offensives et aux armes utilisées dans les attaques surprises et pour commettre des agressions contre les Etats.

M. WORONIECKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, permettez-nous de féliciter M. Mroziewicz et de féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Je voudrais également saluer chaleureusement le Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, ainsi que les éminents membres de son personnel sur la compétence desquels nous comptons beaucoup dans cet organisme.

Beaucoup d'orateurs dans le débat général de la quarante-sixième session, notamment le Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne, M. Skubiszewski, ont mentionné les moments extraordinaires que connaît actuellement la communauté internationale. Certains ont estimé que le soutien unanime et sans précédent des membres permanents du Conseil de sécurité aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies représentait un tournant décisif dans l'histoire de l'ONU et dans les relations internationales en général. Pour d'autres, l'écroulement spontané des idéologies, des alignements et des structures de pouvoir et leur remplacement - en tant que points de repère - par la règle du droit et les valeurs humaines traditionnelles, a représenté l'histoire en mouvement. Les deux opinions semblent justes. Egalement juste est l'opinion du Secrétaire général qui déclare dans son rapport annuel que :

"Les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui devraient nous permettre d'associer plus étroitement les initiatives collectives [dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement] aux activités de rétablissement de la paix et de maîtrise des conflits". (A/46/L, p. 12)

En fait, comme le souligne le rapport, la militarisation de la société humaine est l'une des principales sources d'instabilité chronique dans les relations internationales, et, ajouterai-je, au niveau national aussi. L'aspiration à réduire cette instabilité, en s'appuyant sur la fin de 40 années de guerre froide, représente un défi primordial pour les Nations Unies.

Le sens de l'histoire, des opportunités uniques aussi bien que des défis, n'est peut-être nulle part plus évident que dans les domaines relevant de cette commission, à savoir la paix, la sécurité internationale et le désarmement.

M. Woroniecki (Pologne)

La dégradation régulière de la sécurité internationale, sous l'angle des rapports vitaux Est-Ouest, a été maîtrisée et inversée de façon spectaculaire avec la signature du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), en novembre 1990. à Paris. L'application stricte du Traité est d'une importance capitale pour la stabilité et la sécurité, et ce, pas seulement en Europe. Le processus de ratification et d'entrée en vigueur du Traité devrait donc être complété dès que possible. Par ailleurs, nous pensons que la série d'obligations qui découlent du Traité doit concerner tous les Etats qui émergent sur le territoire soviétique.

Ces deux conditions doivent être réunies pour que le niveau des effectifs en Europe soit fortement abaissé dans une instance de négociation nouvelle, qui, nous l'espérons, sera mise en place l'année prochaine avec la participation de tous les Etats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le Traité sur les FCE ainsi que le régime aujourd'hui opérationnel prévu dans le document de Vienne sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité sont des maillons importants dans la construction d'un système de sécurité, de stabilité et de coopération présentant d'importantes implications extrarégionales. Il faut espérer que le régime des "ciels ouverts" - lorsqu'il sera conclu - ajoutera une dimension significative au processus d'édification de la sécurité. Nous pensons fermement que tous les Etats d'Europe devraient s'associer à cette notion de "ciels ouverts", étant donné le rôle potentiel qu'elle pourrait jouer dans l'instauration de la confiance et de la sécurité en Europe et la contribution qu'elle pourrait y apporter.

Pour sa part, la Pologne cherche à promouvoir cet objectif - un système coopératif de sécurité égale pour tous - par une intégration croissante et plus étroite avec les communautés européennes, le Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes, ainsi que par un rapprochement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui continue d'exercer une influence importante et stabilisatrice en Europe. Non moins importantes, à cet égard, sont les relations amicales que la Pologne entretient avec tous ses voisins et autres Etats avec lesquels elle partage des valeurs communes, des intérêts communs et des aspirations communes. Cette communauté de valeurs, d'intérêts et d'aspirations est attestée par notre coopération

M. Woroniecki (Pologne)

subrégionale - trilatérale, avec la République de Hongrie et la République fédérale tchèque et slovaque, et hexagonale, avec, outre ces deux Etats, l'Autriche, l'Italie et la Yougoslavie.

Nous espérons ardemment que le conflit ethnique qui déchire actuellement la Yougoslavie ne provoquera pas en fin de compte des dommages irréparables à la trame de la stabilité subrégionale, portant atteinte, dans ce processus, aux objectifs élargis des systèmes de sécurité régionaux actuellement en cours de maturation en Europe.

S'agissant des voisins de la Pologne à l'Est et à l'Ouest, deux traités importants viennent d'être ratifiés par l'Allemagne et la Pologne, et nous attendons avec intérêt les résultats des négociations qui sont en cours sur un traité avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les déclarations sur les relations mutuelles avec les Républiques voisines, qui sont terminées ou qui le seront sous peu.

Enfin, nous attachons une grande importance à la promotion d'un plan de coopération interétatique étroit dans la région baltique, qui doit englober toutes les parties situées autour de la mer Baltique, et nous n'épargnerons aucun effort à cette fin.

La sécurité, la confiance et la coopération internationales doivent être sans cesse renforcées si l'on veut qu'elles résistent aux défis posés par les luttes et les conflits régionaux en Europe et au-delà. Bien que des solutions politiques puissent, dans de tels cas, apporter un répit absolument indispensable, elles risquent d'être sans effet à long terme si elles ne sont pas accompagnées d'importantes mesures de limitation des armements, destinées non seulement à enrayer une croissance future mais aussi à réduire les arsenaux existants. C'est assurément le cas au Moyen-Orient. La Pologne, qui a toujours appuyé le concept d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, se félicite des initiatives opportunes du Président Moubarak, de l'Egypte, et du Président Bush, des Etats-Unis, qui, si elles sont suivies d'effet, pourraient aboutir à une stabilité fortement nécessaire dans la région. Par ailleurs, les propositions plus larges du Président Mitterrand, de la France, et du Premier ministre Major, du Royaume-Uni, visant plus particulièrement les armes conventionnelles, méritent un examen soigneux et le soutien de la communauté internationale.

M. Woronicki (Pologne)

La guerre du Golfe a douloureusement démontré la grande fragilité des Etats face à une agression brutale; néanmoins, le règlement du conflit a également montré le potentiel réel du système des Nations Unies, ainsi que la détermination de ses membres à soutenir la Charte et à faire respecter ses principes fondamentaux. Le processus actuel de gestion de la paix en Iraq est également une indication du rôle que les Nations Unies peuvent jouer avec succès tant au plan de la paix et de la sécurité internationales qu'au plan du désarmement.

M. Woroniecki (Pologne)

L'élimination obligatoire des armes de destruction massive iraqiennes, conformément à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, ne fait que confirmer les leçons que la communauté internationale doit tirer de la tentative presque réussie de l'Iraq visant à mettre au point des armes nucléaires, contrairement à ses obligations aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et de sa possession de fait d'autres armes de destruction massive.

Fervente championne du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Pologne se range parmi les parties au TNP qui encouragent vigoureusement l'Agence internationale de l'énergie atomique à procéder à une révision importante et au renforcement de l'efficacité de son actuel système de garanties, qui a presque échoué en Iraq. L'ensemble des réalisations de l'Agence, son expérience et ses connaissances techniques, suffisent à garantir qu'un tel objectif peut être atteint.

A ce stade, je tiens à réitérer la satisfaction profonde de mon pays devant la récente confirmation de la vitalité et de l'attrait du TNP. Avec l'adhésion récente au TNP de la Lituanie ainsi que de quatre Etats africains, à savoir l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le Traité est devenu un instrument beaucoup plus universel et efficace. Le régime de non-prolifération gagne également en substance et en crédibilité du fait de l'intention annoncée de la France et de la Chine, toutes deux puissances nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, d'y devenir parties.

Je voudrais souligner dans ce contexte que la Pologne attache la plus grande importance à la déclaration sans équivoque faite à la présente Commission, le 14 octobre, par le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Anatoly Zlenko, selon laquelle son pays "ne cherche pas à posséder d'armes nucléaires" (A/C.1/46/PV.3, p. 78). Nous avons été encouragés d'apprendre que l'Ukraine "a l'intention de devenir partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en qualité d'Etat non doté d'armes nucléaires" (ibid.). C'est là, certes, une déclaration de politique encourageante de la part d'un pays qui, de même que ses voisins, est encore loin d'oublier les cicatrices

M. Woroniecki (Pologne)

laissées par le désastre de Tchernobyl. La Pologne est convaincue que l'Ukraine ne perdra pas de temps à devenir partie au Traité. En tant que défenseur acharné de la non-prolifération des armes nucléaires, notre pays s'est engagé à consolider davantage le Traité et à le prolonger indéfiniment lors de la conférence d'examen de 1995. Nous partageons l'opinion des délégations qui estiment que le processus préparatoire de la conférence devrait débiter en 1993.

La procédure de révision d'un autre accord multilatéral de contrôle des armements, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, s'est déroulée à Genève à la fin du mois dernier. Ses résultats nous donnent toute satisfaction. Nous sommes persuadés que les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures d'instauration de la confiance contribueront sensiblement à la transparence des activités relatives à la Convention, renforçant ainsi son efficacité et sa crédibilité. Nous constatons avec satisfaction que la décision de la Conférence de confier à un groupe d'experts le soin de déterminer et d'examiner les aspects scientifiques et techniques des mesures éventuelles de vérification favorise le renforcement et la promotion du caractère universel de la Convention.

La Pologne félicite vivement le Secrétaire général pour son rapport précieux et plein de renseignements au sujet de l'étude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques (A/46/301). Une plus grande transparence dans les transferts d'armes classiques est indispensable, particulièrement dans les régions instables et susceptibles de conflits. Sans préjudice du droit des Etats à la légitime défense, consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, ce mécanisme de transparence sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies fonctionnerait comme un système d'alerte rapide extrêmement utile, attirant l'attention de la communauté internationale sur toute accumulation d'armes dangereuse qui dépasserait nettement les besoins légitimes d'autodéfense.

Nous appuyons pleinement l'initiative des pays de la Communauté européenne tendant à créer un registre des transferts d'armes classiques non

M. Woroniecki (Pologne)

discriminatoire administré par l'Organisation des Nations Unies, et nous nous en porterions coauteurs. Nous sommes certains que, compte tenu de l'expérience européenne concernant l'application pratique du principe d'une suffisance raisonnable des forces militaires et de la transparence en matière militaire, le projet de résolution obtiendra l'appui vigoureux de la Première Commission.

Outre notre attachement à un mécanisme international efficace et à des procédures permettant de réduire davantage la prolifération des armes atomiques, bactériologiques et chimiques, la Pologne apporte une importante contribution aux efforts en vue de développer et d'étendre la portée d'un régime de contrôle de la technologie des missiles.

Au début de mon intervention j'ai fait allusion à la genèse de l'histoire, avec toutes ses possibilités et ses défis sans précédent lancés à l'homme dans sa quête naturelle d'un avenir sûr et à l'abri de tout danger. Les progrès récents dans le domaine du désarmement nucléaire en sont l'illustration. A la suite du Traité maintenant au point sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (INF) et du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) récemment signé, qui, nous l'espérons, sera bientôt ratifié par ses deux signataires, les deux superpuissances nucléaires viennent de donner un nouveau signe important de leur responsabilité particulière dans le domaine du contrôle des armes nucléaires et du désarmement.

La Pologne a accueilli avec une profonde satisfaction l'initiative historique du Président Bush en date du 27 septembre concernant une réduction unilatérale de l'arsenal nucléaire des Etats-Unis. Nous avons salué de même la réaction positive subséquente du Président Gorbachev de l'Union soviétique visant à réduire également l'arsenal nucléaire soviétique. Grâce à ces décisions qui sont pleines d'imagination et marquent une époque, les peuples du monde entier peuvent pousser un soupir de soulagement car, pour la première fois en quarante ans, les bombardiers nucléaires stratégiques des deux puissances ont enfin cessé d'être constamment en état d'alerte. Pour faire écho aux paroles de M. Ronald F. Lehman II, Directeur de l'Agence américaine pour la limitation des armements et le désarmement, prononcées à la Commission

M. Woroniecki (Pologne)

le 15 octobre dernier, les deux puissances nucléaires "ont commencé à baisser le niveau thermonucléaire" (A/C.1/46/PV.4, p. 31). Cela représente vraiment un tournant historique. La Pologne, tout comme d'autres Etats européens, j'en suis sûr, attend maintenant avec impatience une éventuelle percée dans le domaine des armes nucléaires à courte portée également.

Pour conclure, qu'il me soit permis de parler brièvement d'un problème de la Première Commission que l'on pourrait traiter de courant, à savoir la rationalisation et la modernisation de son ordre du jour dans le but d'en rehausser l'efficacité, pour répondre aux vents du changement et aux possibilités qui s'ouvrent à nous.

Comme le représentant du Royaume des Pays-Bas, l'Ambassadeur Henrik Wagenmakers, qui a pris la parole au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, la Pologne est convaincue que la norme générale des modifications devrait être "l'efficacité avant la rhétorique, la souplesse avant le dogmatisme" (A/C.1/46/PV.3, p. 63/65). Nous voyons également beaucoup d'avantages dans les arguments avancés par la délégation de la Nouvelle-Zélande. En fait, ce serait une bonne idée que de regarder de près les points de l'ordre du jour et les procédures qui, à ce stade, n'ont clairement aucun rapport avec les événements qui les dépassent. En ce qui concerne à la fois la substance et le mécanisme du désarmement, je dirai pour conclure que nous nous félicitons de l'utile proposition de la délégation hongroise concernant l'opportunité de créer aussi en Europe un petit centre d'information des Nations Unies sur la paix et le désarmement, et que nous l'appuyons. Les arguments présentés en faveur d'une telle mesure se passent de commentaires.

M. Woroniecki (Pologne)

La délégation polonaise croit que la rationalisation de l'ordre du jour et de la procédure de la Commission du désarmement a établi un précédent et un exemple précieux que la Première Commission devrait examiner et peut-être suivre.

Ma délégation se réserve le droit, à une date ultérieure opportune, de faire une autre déclaration sur certaines des questions soulevées dans le rapport de la Conférence du désarmement, en particulier la tâche de mettre un terme à la prolifération sauvage des armes de destruction massive et de mettre au point les procédures de vérification indispensables.

M. LIM (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Avec l'effondrement du mur de Berlin en 1989, et les événements qui ont suivi, la guerre froide a finalement pris fin. En plus de coopérer sur les plans politique et économique, les deux superpuissances oeuvrent ensemble au désarmement nucléaire. Les annonces récentes ont renforcé dans le monde l'espoir d'obtenir des deux côtés une réduction des énormes arsenaux nucléaires - évolution dont nous nous réjouissons. Bien que la concrétisation d'un désarmement nucléaire total reste une possibilité fort éloignée, quelques pas prudents ont été faits dans cette direction.

Il est particulièrement étrange de constater que les tensions mondiales se sont réduites entre les superpuissances grâce à la détente et à des décisions tendant à l'élimination de certaines catégories d'armes, alors que ces mesures positives n'ont pas été suivies des mêmes effets dans le tiers monde. En fait, aussitôt que certains conflits régionaux sont résolus, de nouvelles zones de conflit émergent, par exemple dans les Balkans. Voilà la leçon que certains pays en développement ont tirée du conflit du Golfe : puisque tous les pays n'ont pas le bonheur de posséder d'énormes ressources pétrolières, il convient peut-être mieux de rester armé contre toute éventualité - et d'être armé, de préférence, de munitions et de systèmes d'armes de pointe, guidés avec précision. Par conséquent, la guerre froide peut être remplacée par une ou deux "petites guerres chaudes" menées par des pays qui ne peuvent s'offrir ni les conséquences destructrices de conflits armés ni l'écrasant fardeau économique qu'entraîne l'importation d'armes chères et d'énormes infrastructures militaires.

M. Lim (Singapour)

C'est dans ce contexte que la proposition d'établir un registre des armes des Nations Unies doit être examinée. Nous sommes heureux de cette tentative d'accroître la transparence dans les transferts d'armes internationaux. Nous voyons là une mesure propre à accroître la confiance. Il faut espérer que ces mesures inciteront les pays à réduire leurs armements et à consacrer leurs maigres ressources au développement socio-économique.

Même si nous appuyons en principe la proposition d'établir un registre des Nations Unies pour les armes, nous devons exprimer certaines vues et formuler certains commentaires. Selon la Charte des Nations Unies, tous les pays bénéficient du droit légitime à l'autodéfense. En effet, l'une des caractéristiques de la souveraineté est que tout Etat-nation qui revendique l'indépendance et la souveraineté devrait être en mesure de défendre sa population et ses frontières contre une agression non provoquée. Il peut le faire lui-même ou en coalition avec des amis et des alliés, qui sont d'autant plus portés à lui fournir leur aide et leur appui que cet Etat fait manifestement de grands efforts pour se protéger lui-même, sans chercher à profiter d'un avantage unilatéral. La récente guerre du Golfe a montré que l'Organisation des Nations Unies a la détermination et la capacité de renverser l'agression, mais il n'en demeure pas moins que c'est là un processus coûteux et douloureux qui comporte bien des incertitudes. L'allégresse de cette victoire ne devrait donc pas nous porter à croire qu'il y a désormais une solution de remplacement et une protection internationale automatique contre l'agression. Ainsi, des dépenses non excessives pour la défense nationale restent nécessaires et justifiées.

Les dépenses consacrées à la défense peuvent être considérées comme une assurance nationale à l'intention des citoyens et des investisseurs étrangers. Un niveau judicieux de dépenses au titre de la défense montre qu'un pays prend très au sérieux ses responsabilités dans ce domaine. Nombre de nouveaux pays utilisent souvent le service militaire obligatoire comme un instrument d'édification du pays, donnant aussi l'assurance à leurs citoyens qu'en cas de conflit ils seront adéquatement armés et entraînés. Cela est le fondement essentiel de la stabilité intérieure et extérieure d'un pays. Les bénéfices sociaux et économiques qui découlent de cette stabilité sont

M. Lim (Singapour)

énormes, à condition, bien sûr, que les dépenses au titre de la défense correspondent aux moyens dont disposent les pays intéressés et qu'elles soient proportionnelles à leurs besoins en matière de sécurité.

On fait souvent remarquer que les dépenses pour la défense ont un impact négatif sur le développement social et économique. Comme nous venons de l'expliquer, c'est un point de vue trop simpliste. Cette remarque évoque habituellement l'image d'une dictature militaire qui dépense des milliards pour les armements et qui comble ses forces armées de privilèges. Cependant, même si cela est vrai dans la plupart des cas, quand une économie se délabre, la faute en est imputable en fait à la mauvaise gestion de l'économie et non aux dépenses militaires. Une gestion astucieuse de maigres ressources économiques est la clef de la croissance économique d'une nation. Cela implique un équilibre judicieux entre l'allocation de ressources adéquates à des fins socio-économiques et celle à des fins de sécurité.

Les pays en développement dépendent en grande partie du transfert de technologie pour mener à bien leur développement économique. Un grand nombre de techniques civiles ont des applications militaires. En effet, il n'est pas rare qu'une technologie soit d'abord mise au point dans le cadre d'un projet de recherche militaire avant d'être utilisée à des fins civiles - dans les domaines de l'électronique, de la technique aérospatiale, des systèmes d'information, des matériaux, et autres. Il est facile d'envisager une situation où les pays développés pourraient gêner le transfert de technologies à double usage vers les pays en développement, sous prétexte qu'elles ont des applications militaires. Les pays en développement devront par conséquent examiner de près la question de savoir si le registre des Nations Unies pour les armes, qui a été proposé, aura un effet négatif sur le transfert de technologie, laquelle comporte des incidences économiques importantes.

Nous devrions, par conséquent, être prudents en examinant toute mesure destinée au renforcement de la confiance, qui a le potentiel d'aboutir à ce résultat. Comme nous le comprenons, les catégories d'armes dont il faut rendre compte dans le projet de registre des transferts des Nations Unies pour les transferts d'armes doivent être souples et susceptibles d'être révisées par la suite. Cela donne la possibilité d'inclure de soi-disant éléments de

M. Lim (Singapour)

transfert de technologie, comme des licences pour la production, la formation, les logiciels informatiques et l'équipement électronique de pointe, autant d'éléments qui ne sont pas considérés comme des armes au sens propre. Notre position est que ces articles sont essentiels au développement économique. Le projet de registre des Nations Unies pour les transferts d'armes ne devrait donc pas servir à limiter leur circulation dans les économies en développement.

La sécurité d'une nation est quelque chose que sa population prend très au sérieux. Toute mesure qui a des incidences sur la sécurité nationale doit être examinée avec soin. En conséquence, nous aimerions souligner l'importance des considérations de sécurité dans le contexte des mesures de transparence. Cela est en accord avec le principe d'une sécurité non diminuée pour tous les Etats. Dans ce contexte, nous constatons que le projet de registre des armements des Nations Unies contient des dispositions qui pourraient l'élargir suffisamment pour inclure des questions militaires qui vont au-delà du simple transfert des armements. Il importe qu'en même temps, ces dispositions stipulent ce principe très important afin d'apaiser les craintes de tous les pays en développement. Les pays en développement craindraient moins pour leur sécurité nationale s'il était déclaré explicitement par écrit que le projet de registre des Nations Unies pour les armes est organisé sur une base volontaire et que toute information fournie l'est en accord avec leurs considérations de sécurité nationale. C'est là une caractéristique absolument essentielle pour beaucoup de pays en développement.

De plus, à l'exception des transferts d'armes, toutes les autres mesures d'augmentation de la transparence et d'édification de la confiance devraient être mises en oeuvre plus efficacement et sur une base bilatérale et multilatérale. Cette approche favorise la sécurité nationale, à laquelle visent les mesures de transparence. Elle n'est imposée à aucun Etat et n'engendre donc pas un sentiment d'intrusion qui peut, la plupart du temps, éroder la confiance plutôt que de l'édifier. Cette approche augmente le contact direct entre les pays qui partagent leurs affaires de sécurité nationale, et favorise donc la compréhension mutuelle.

M. Lim (Singapour)

La confiance s'établit plus facilement par la communication directe entre les parties que par le biais d'un intermédiaire. Lorsque les mesures propres à accroître la confiance auront atteint leur maturité, elles pourront inclure des échanges bilatéraux pas seulement au niveau militaire mais à tous les niveaux de la société. C'est ce que font dans la région les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), où nos forces armées procèdent à des exercices bilatéraux annuels qui encouragent la confiance mutuelle tandis que nos peuples établissent des liens économiques, sociaux et culturels.

Enfin, nous nous soucions de la hâte inhabituelle dont on fait preuve à l'égard d'une question qui présente une importance fondamentale pour tous les pays. Le registre des Nations Unies pour les armes est manifestement une proposition qui affecte la sécurité nationale de tous les pays. Une étude consciencieuse et une discussion approfondie sont absolument nécessaires à cause des nombreuses incidences et nuances, et elle devrait être exécutée soigneusement en temps utile par des experts qualifiés qui disposent d'un mandat précis et correct et des termes de référence. Tous les pays devraient avoir l'occasion de présenter leurs vues et les recommandations des experts devraient être examinées encore une fois dans le détail par les Etats Membres. Le conflit récent dans le Golfe a prouvé que le monde est encore un endroit dangereux pour les petits pays en développement, par conséquent nous recommandons d'avancer avec prudence, de réfléchir dûment et de discuter la formulation de tout accord sur les transferts d'armes internationaux.

Mme RODRIGUEZ (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais d'abord dire combien ma délégation est heureuse de l'élection de M. Robert Mroziewicz à la présidence de cette très importante commission et féliciter, par son intermédiaire, les autres membres du Bureau qui partagent avec lui la responsabilité de mener à bien les travaux de cette commission. Nous voudrions également louer l'excellent travail du Département des affaires de désarmement, que dirige le Sous-Secrétaire général, M. Yasushi Akashi, ainsi que le travail très positif accompli par le Secrétaire de notre commission, M. Sohrab Kheradi, et par ses collaborateurs.

Mme Rodríguez (Uruguay)

La participation à cette commission d'un petit pays pacifique qui vit dans le respect du droit et dont la propre sécurité se fonde sur l'idée même de la sécurité collective revêt une signification particulière. Qu'il me soit donc permis de faire entendre ici la voix d'un pays qui ne s'intéresse qu'au droit et aux principes.

La présente session de l'Assemblée générale est sans aucun doute historique; elle a lieu à un moment où le monde se trouve au seuil d'une ère nouvelle, caractérisée par l'expansion de la démocratie dans le cadre d'un processus ouvert, changeant et inéluctable.

Le siècle qui se termine sera connu comme le siècle du rétablissement et de la reconquête de la démocratie. Une fois de plus, nous constatons que la lutte pour les idéaux démocratiques a été et continuera d'être la grande force motrice de l'histoire.

Nous sommes aujourd'hui en présence d'éléments qui peuvent conduire à un nouvel ordre international, résultant de nombreux facteurs auxquels est liée cette démocratie triomphante. La fin de la guerre froide, la compréhension croissante entre les grandes puissances et les changements politiques en Europe orientale sont au nombre des événements qui annoncent peut-être la naissance de ce nouvel ordre international auquel nous aspirons tant et qui doit s'affirmer et se développer au cours des prochaines décennies.

Lorsque nous parlons d'édifier un nouvel ordre international, nous ne pensons pas seulement à de nouvelles formes de statu quo ou à une nouvelle distribution du pouvoir mondial. Il s'agit justement d'assurer la libre coexistence entre tous les Etats, sur la base du respect des principes de la Charte pour tous les membres de la communauté internationale.

L'interdiction de l'emploi de la force qui implique le respect du principe essentiel de la non-intervention devrait être renforcée encore comme pierre angulaire de la paix internationale. Le règlement pacifique des différends devrait devenir une pratique absolue et comprendre la solution ou la limitation des conflits au moyen d'une coordination adéquate de l'action de l'Organisation des Nations Unies et des organismes régionaux.

L'expérience déchirante et encore vivante dans nos mémoires de la récente crise du Golfe prouve manifestement qu'il est nécessaire que les Etats, dans

Mme Rodriguez (Uruguay)

leurs actions, respectent strictement les obligations qui leur incombent en vertu des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La relation étroite entre les concepts du désarmement, de la limitation et du contrôle des armes et les concepts de la paix et de la sécurité est évidente. Même si les murs qui nous divisent s'écroulent, si les affrontements idéologiques s'atténuent, si les frontières s'ouvrent à la communication et à l'échange, si le bras de la démocratie et de la liberté détruit les schémas autoritaires anachroniques, il ne saurait y avoir de paix stable et durable tant qu'existeront dans le monde de gigantesques arsenaux qui sont prêts à être utilisés par tout gouvernement autoritaire et agressif. L'Uruguay n'a jamais été et ne sera jamais neutre dans ce domaine. Il ne peut y avoir de neutralité entre l'agresseur et l'agressé, entre l'envahisseur et celui qui lutte pour recouvrer le droit violé et rétablir le droit international.

Quelques mois se sont écoulés depuis l'événement qui a constitué une violation flagrante du droit international. Il nous a prouvé que sans limitation et sans réglementation des armes, il est impossible d'instaurer une paix véritable. A cette occasion, nous avons vu clairement la fragilité de notre climat mondial, et nous devons aborder notre tâche avec une plus grande urgence.

La fin de la guerre froide ne signifie pas nécessairement la fin de tous les conflits. Heureusement, le danger d'une conflagration mondiale imminente s'est estompé, mais il subsiste des menaces à la paix et à la sécurité, qui nous obligent à redoubler d'efforts pour que le système de sécurité collective soit appliqué avec un respect absolu de la Charte, de sorte que les organes compétents de l'Organisation puissent exercer vraiment leur contrôle.

A notre avis, on ne saurait trop insister sur le fait que dans le monde la stabilité future, la paix, la sécurité ne dépendent pas exclusivement du bon fonctionnement des mécanismes destinés à répondre à des circonstances extrêmes, qui rendent inévitable le recours à des mesures collectives. D'où le besoin de plus en plus impérieux d'une diplomatie multilatérale préventive, qui permette de contrôler et de limiter des situations de conflit potentiel.

Mme Rodríguez (Uruguay)

La nouvelle situation internationale doit être utilisée pour stimuler le développement du droit international dans tous les domaines. Le droit relatif au désarmement et à la limitation des armements est appelé à se développer tout particulièrement dans cette situation favorable. L'Uruguay espère que ce nouveau climat politique conduira à une acceptation universelle des traités qui existent déjà sur le contrôle et la réduction des armements et, surtout, à la conclusion de bonne foi de nouveaux traités qui représentent un progrès dans ce domaine et qui permettent de réduire les tensions et d'établir un sain climat de sécurité.

Nous avons été heureux d'enregistrer cette dernière année des progrès très importants dans le domaine de la limitation des armes stratégiques grâce aux accords intervenus récemment entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. L'annonce du Président Bush relative à l'élimination unilatérale de toutes les armes nucléaires tactiques et à la proposition de négocier avec l'Union soviétique pour poursuivre la réduction des armes stratégiques représente un processus positif qui, nous en sommes certains, permettra de progresser résolument. La réponse positive du Président Gorbatchev doit être jugée comme très importante.

En Amérique latine, le chemin a déjà été tracé. La volonté de trouver des solutions est ferme et profonde. La région a pris des décisions importantes pour consolider la non-prolifération des armes nucléaires dans cette région. Ainsi, un accord signé par l'Argentine et le Brésil à Guadalajara, le 18 juillet dernier, réaffirme la volonté de ces pays d'utiliser l'énergie nucléaire exclusivement à des fins pacifiques et leur volonté d'adopter des mesures de nature à mettre pleinement en oeuvre le Traité de Tlatelolco dans l'espace géographique le plus vaste possible. L'Uruguay salue cette volonté et l'appuie pleinement.

Mme Rodríguez (Uruguay)

Mon pays, qui a maintes fois exprimé, dans différentes enceintes, son désir de voir l'Amérique latine tout entière devenir zone exempte d'armes nucléaires, ce qui ne sera le cas que lorsque tous les pays latino-américains seront parties au Traité de Tlatelolco, restera prêt à provoquer et préparer toutes les consultations nécessaires, à y participer et à coopérer par tous moyens pour que les quatre pays frères qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient le Traité ou fassent le nécessaire pour qu'il s'applique à tout le continent et que le régime de non-prolifération régionale s'améliore.

Nous tenons également à dire combien nous sommes heureux de l'adhésion récente de la Lituanie et de quatre Etats africains - la Tanzanie, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe - au dispositif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et que la France et la Chine - qui sont deux puissances nucléaires membres permanents du Conseil de sécurité - aient récemment annoncé leur intention d'être parties à ce traité. A cet égard, nous estimons également qu'il est très important que la République populaire démocratique de Corée concrétise son adhésion au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous espérons donc que dans un avenir pas trop lointain, de nouveaux Etats participeront à part entière au régime du TNP.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure, à notre avis, la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, bien que nous reconnaissons qu'il peut en toute logique exister d'autres moyens d'atteindre cet objectif. L'universalité du Traité demeure donc notre objectif.

S'agissant de la question des armes chimiques, nous ne pouvons manquer d'évoquer ici ce qu'il est convenu d'appeler la "Déclaration de Mendoza", signée le 4 septembre 1991 par l'Argentine, le Brésil et le Chili, à laquelle l'Uruguay a adhéré, et par laquelle nos pays s'engagent à ne pas mettre au point, fabriquer, acquérir de quelque façon que ce soit, stocker ou détenir, transférer directement ou indirectement et employer des armes chimiques ou bactériologiques.

Vous me permettrez de dire ici quelques mots sur la question des armes chimiques pour exprimer le point de vue de mon gouvernement. On sait que du

Mme Rodríguez (Uruguay)

point de vue juridique, la situation actuelle dans ce domaine est déterminée par l'existence et l'application du Protocole de Genève de 1925, concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, lequel, quelques années plus tard, en 1972, fut complété par la Convention sur les armes biologiques. Mais ces deux textes, d'une importance évidente et dont l'application est nécessaire, n'épuisent en aucune manière la problématique internationale concernant les armes chimiques.

Nous voulons ici féliciter M. Arteaga, du Venezuela, qui, il y a quelques jours, nous a présenté, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, un rapport particulièrement excellent sur les travaux qu'elle a menés cette année, en particulier en ce qui concerne les négociations sur l'interdiction complète des armes chimiques, négociations qui sont menées de façon très encourageante à Genève. Bien que notre pays actuellement y participe seulement en tant qu'observateur, nous ne pouvons pas manquer de souligner les succès importants et substantiels qui ont été remportés ces 12 derniers mois au cours de ces négociations fort délicates. L'Uruguay est convaincu que l'on parviendra finalement à un accord fructueux l'année prochaine et il est absolument certain que l'on atteindra l'objectif commun, à savoir une convention sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et leur destruction, dont les caractéristiques les plus marquantes seront notamment l'universalité et la transparence.

Tel est le grand défi face auquel nous sommes tous placés. C'est une difficulté grave et inévitable que rencontre la Conférence du désarmement. A ce titre, la communauté internationale et mon pays l'encouragent et l'accompagnent de leurs vœux. Nous sommes optimistes, mais d'un optimisme nécessairement tempéré de réalisme qui nous amène à signaler que sans un esprit de coopération internationale, sans une volonté toujours renouvelée de parvenir dès que possible à une convention appliquée de façon sûre et immédiate, sans un véritable esprit de compromis de la part de tous, les efforts déployés jusqu'à présent seront vains et vides de tout contenu.

Dans un autre domaine, nous notons que la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui vient de terminer ses travaux il y a à peine quelques semaines à Genève, a

Mme Rodríguez (Uruguay)

approuvé des mesures importantes qui contribueront, nous n'en doutons pas, à renforcer le régime de la Convention. En particulier, nous voulons faire référence ici à la création du Groupe spécial d'experts qui sera chargé d'examiner et d'étudier les méthodes de vérification. D'une façon générale, nous pouvons dire que les résultats de cette troisième Conférence ont été excellents.

De même, je voudrais dire quelques mots sur la relation entre les limites du processus de limitation des armements compte tenu du désarmement et le problème fondamental de notre temps qu'est la protection de l'environnement.

Si l'on ne trouve pas un processus adapté et rationnel de limitation des armements, si on ne règle pas comme il convient la question des essais et des explosions nucléaires, nous contribuerons au terrible problème de la dégradation de notre environnement et, de ce fait, à la mort de notre planète. La Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, du 10 avril 1981, n'est qu'un exemple, une première tentative pour arriver à une réglementation par convention de ce lien indéniable entre deux questions essentielles pour l'avenir de l'humanité, à savoir le désarmement et l'environnement.

Mais cette convention n'a porté que sur un aspect du problème et, de plus, elle a été élaborée en 1972, c'est-à-dire il y a 18 ans, or le problème de la protection de l'environnement prend de jour en jour une importance croissante, une gravité et un caractère d'urgence alarmants. L'urgence des solutions est telle qu'elle dépasse tout ce qu'on a pu imaginer à ce jour. A notre avis, cela nous oblige à regarder ce problème en face et nous sommes persuadés que cette question sera examinée avec la franchise et la profondeur de vue nécessaires lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 1992.

A ce sujet, l'Uruguay, fidèle à sa tradition inébranlable et aux principes qu'il a exprimés en la matière dans diverses enceintes, s'associera à tout effort ou initiative allant dans ce sens. A cet égard, nous pouvons dire que le rapport présenté par le Secrétaire général dans le document A/46/364 nous expose le problème de façon intelligente, solide et avec le réalisme nécessaire.

Mme Rodríguez (Uruguay)

Enfin, nous ne saurions manquer d'évoquer ici - très brièvement mais de façon très précise - un domaine auquel tous les pays en développement attachent une importance particulière et significative. Je fais allusion au lien indéniable et nécessaire entre désarmement et développement.

L'Amérique latine, où s'est déjà instauré un climat démocratique qui tend à s'universaliser, connaît aujourd'hui encore un retard économique et social qui exige une réponse novatrice. Comme dans toute période de crise, il y a des lueurs d'espoir et des points noirs. La démocratisation internationale, base sûre de tout processus de développement, s'est traduite par une amélioration globale de ce qui a trait aux droits de l'homme dans le monde, même si, plus que jamais, nous avons besoin aussi de créer des conditions nouvelles pour atteindre le développement intégral.

L'intégration plus complète des pays en développement dans un système de commerce multilatéral ouvert et équitable est la base, l'essence même de la démocratie. Celle-ci ne pourra, à son tour, atteindre son plein développement ailleurs que dans le terrain fertile de la paix et de la sécurité internationales. Un monde armé, où les grands et les petits s'équipent d'instruments puissants et inhumains de destruction et de mort ne saurait manifestement constituer ce terrain propice, ciment de la paix.

Le Secrétaire général, dans son rapport annuel, et le Secrétaire général-adjoint chargé des questions de désarmement, M. Akashi, dans son intervention de la semaine dernière, nous ont rappelé à juste titre la nécessité d'aborder la paix et la sécurité d'un point de vue pluridimensionnel, c'est-à-dire où l'aspect militaire sera examiné compte tenu, entre autres, des éléments politiques, économiques et sociaux.

Mme Rodríguez (Uruguay)

Le processus de désarmement doit nécessairement aller de pair avec le processus de développement. De nouvelles ressources financières doivent donc être allouées à des secteurs civils prioritaires. En fonction de la réalité actuelle et du nouvel ordre que nous voulons créer, l'environnement, le trafic des stupéfiants et le terrorisme sont au nombre de ces priorités. Les centaines de millions de dollars actuellement engloutis dans la course aux armements devront être consacrés à des fins plus louables.

C'est en ce sens que l'Uruguay se félicite de l'étude des Nations Unies sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques et qu'il appuie la recommandation de création d'un registre universel et non discriminatoire des transferts d'armes. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre d'un régime de cette nature, en tant que première étape, contribuera de manière efficace et réaliste à une plus grande franchise et à une plus grande transparence dans ce domaine.

Tant que dans certaines régions du monde des enfants meurent encore de pauvreté, de maladie et de malnutrition alors que dans d'autres on continue à dépenser des milliards de dollars en armements, nous saurons que nous ne faisons pas ce qu'il faut, nous saurons que nous ne faisons pas assez pour le bien-être de l'humanité, nous saurons que nous n'avons pas corrigé un système injuste et grave dont nous sommes tous, jour après jour, conscients.

L'expression selon laquelle la paix n'est pas seulement l'absence de guerre est aujourd'hui plus vraie que jamais.

La séance est levée à 16 h 55.